

Association Saint Beno Labre  
5, rue du Bois Rondel, 35700 RENNES  
T : 02 99 84 28 00  
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr  
Site internet : <http://www.saint-benoit-labre.fr>  
Responsable :  
Dominique DJURICIC (directrice) ; Guillaume GIRARD  
& Morane MARLEC (responsable & coordinatrice Pôle  
Urgence) ; Vincent BELIER (responsable Pôle Insertion)

Structure
ASBL Résidence Daniel Ravier Maisons Relais PAYS DE RENNES



## Capacité

**Nb Places :** 25

## Public

**Public :** Femmes seules, hommes seuls, couples  
**Accès mobilité réduite :** Ascenseurs et logements adaptés  
**Accueil d'usagers avec chien :** Accueil chiens\* (sauf chiens catégorie 1 et 2) et chats\*  
\* vaccins obligatoires

## Hébergement

**Modalité Hébergement :** Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette.  
Chambre indépendante pour le T2  
**Descriptif :** 21 logements de Type T1 et 3 logements de type T2 (entre 16 et 20m2), installé sur 3 étages avec ascenseurs, douches, sanitaires et kitchenettes individuelles (avec rangements). Les logements sont meublés d'un lit avec chevet, une armoire, une table et deux chaises.  
Une buanderie (machines à laver et sèche-linges à jetons).  
Un local à vélo (entrée à badge).  
Des jardins individuels (loués sur la base du volontariat) qui entourent un jardin collectif.

## Localisation géographique

**Situation de l'établissement :** 111 Rue de Fougères à Rennes

## Vie collective

**Ateliers et actions collectives :** 3 activités proposées en soirée par mois : repas (3€), soirée (bowling, sortie, jeux de société, etc), breizh insertion sport 1 fois par semaine (35€ l'année).  
Sorties diverses : parcs, marchés, visites, spectacles, etc

## Prestations complémentaires et partenariats

**Prestation médicale :** Passages infirmiers libéraux pour 8 d'entre eux quotidiennement. Suivis CHGR et CMP, SAMSAH

## Orientation

Les demandes sont à adresser à la CLH de Rennes Métropole. Si l'orientation Maison Relais est validée, les personnes seront reçues pour visiter et déposer une demande. La demande sera ensuite étudiée en commission unique partenariale.

## Remarque

1 CESF et 1 TISF  
Présence en journée. Le mardi et le jeudi jusqu'à 21h  
1 samedi par mois de 09h à 17h  
Vidéosurveillance et intervention possible des surveillants de nuit du CHRS  
Dernière mise à jour : 13/11/2024

MAJ réalisée le 08/08/2024